

AADM

Résolution de l'Association des avocats de la défense de Montréal – Laval – Longueuil

Résolution n° : 022-CA-AADM-2022-2023

En vertu de l'Article Dixième des statuts de l'AADM;

IL EST PROPOSÉ PAR Me Élisabeth Ménard et appuyé par Me Kathy Simard, de modifier le libellé de l'Article Cinquième des statuts de l'AADM pour :

*L'Assemblée générale annuelle **aura lieu au cours du Symposium annuel**, avec avis préalable de sept jours quant à la date et l'endroit.*

Et de corriger l'Article Neuvième, pour l'année 2023 uniquement :

*Les membres élisent au suffrage universel chaque candidat aux divers postes du Conseil. Leur mandat est d'une durée d'un an, **sauf pour l'année 2023, où leur mandat sera d'une durée de 1 an et quatre (4) mois, soit jusqu'en octobre 2023.***

Adopté à l'unanimité.

Présidence de l'AADM



Me Elizabeth Ménard

Secrétaire de l'AADM



Me Valérie Acosta

Lieu : Montréal

Date : 21 mars 2023